



**Rubrique:** Inscriptions au registre du commerce

**Sous-rubrique:** Nouvelle inscription

**Date de publication:** SHAB 12.04.2024

**Numéro de publication:** HR01-1006008024

**Entité de publication**

Bundesamt für Justiz (BJ), Eidgenössisches Amt für das Handelsregister, Bundesrain 20, 3003 Bern

## Nouvelles entrées International Boxing Association (IBA), Lausanne

International Boxing Association (IBA)

Avenue de Rhodanie 54

1007 Lausanne

International Boxing Association (IBA), à Lausanne, Avenue de Rhodanie 54, 1007 Lausanne, CHE-110.486.343. Nouvelle association. Statuts du: 09.12.2023. But: la Mission de L'IBA est de promouvoir, de soutenir et de régir le sport de la boxe dans le monde entier, conformément aux exigences et à l'esprit de la Charte Olympique. L'IBA remplit sa mission notamment en réalisant les objectifs suivants: a) promouvoir le sport et l'esprit de la boxe sous toutes ses formes, à la lumière de ses valeurs éducatives, culturelles et sportives et encourager le développement de la boxe dans le monde entier; b) promouvoir la boxe au niveau mondial en tant qu'activité saine, éducative et de remise en forme pour les hommes et les femmes, et favoriser la sécurité des Boxeurs et leur bien-être à tous les niveaux, notamment par la promotion et le contrôle des bonnes pratiques sportives et éthiques au niveau collectif, et renforcer ces qualités par des programmes respectifs pour la jeunesse et le développement; c) promouvoir les normes les plus élevées possible, pour ce qui concerne l'organisation, en matière de jugement, d'arbitrage, d'entraînement, de formation, d'éducation, de contrôles médicaux et antidopage dans le sport de la boxe; d) organiser et mener les compétitions de l'IBA à l'échelle mondiale; e) réglementer le sport de la boxe dans le monde entier par le biais des Règlements clairs et ratifiés; f) encourager et soutenir le développement, l'organisation et la pratique de la boxe dans le monde entier par le biais de ses Confédérations et Fédérations Nationales, et s'assurer que les règles et règlements des Confédérations et des Fédérations Nationales sont conformes aux dispositions de la présente Constitution et aux Règlements qui leur sont applicables; g) promouvoir la compréhension et la coopération entre les Confédérations et les Fédérations Nationales, leur apporter un soutien, renforcer leur autorité et leur prestige et assurer l'unité entre l'IBA, les Confédérations et les Fédérations Nationales; h) promouvoir et faire progresser les idéaux du mouvement Olympique tels qu'ils sont exprimés dans la Charte Olympique; i) préserver le droit de chaque individu à participer à la boxe en tant que sport sans discrimination illicite de quelque nature que ce soit, dans un esprit d'amitié, de solidarité et de fair-play; j) promouvoir l'implication des femmes dans le sport de la boxe et

améliorer les programmes de boxe féminine; k) protéger l'intégrité de l'IBA par l'élaboration et l'application de normes de bonne conduite, ainsi que par un comportement déontologique, et par la mise en place d'éléments propres à une gouvernance claire; l) lutter contre le dopage et les problèmes d'intégrité qui pourraient nuire au sport et à la réputation de la boxe par l'application et l'exécution du Code mondial antidopage, y compris pour ce qui est de la mise en oeuvre des règles, programmes, systèmes et mesures disciplinaires; et m) coopérer avec d'autres organisations et autorités sportives pour promouvoir les intérêts du sport en général, et de la boxe en particulier, dans le monde entier. Selon déclaration du comité du 03.03.2024, l'association n'est pas soumise à l'obligation de s'inscrire au registre du commerce et d'avoir un représentant en Suisse. Ressources: Revenus générés par l'exploitation de tout droit d'IBA (y compris mais sans s'y limiter, ses droits sur les compétitions, les licences, les droits de diffusion et les parrainages), dons, legs et donation, recettes reçues du Comité international olympique, amendes disciplinaires payées et revenus tirés de la prestation de la certification IBA et d'autres cours. Kremlev Umar, de Russie, à Moscou (Russie), président, Prodyvus Volodymyr, d'Ukraine, à Kiev (Ukraine), et Roberts Christopher, du Royaume-Uni, à Lausanne, sont membres du conseil d'administration avec signature collective à deux.

Registre journalier no 7460 du 09.04.2024

Point de contact: Registre du commerce du Canton de Vaud